

Objet : Versement de la taxe d'apprentissage

Madame, Monsieur,

Nous vous sollicitons pour la nouvelle campagne de versement de la taxe d'apprentissage au profit du Lycée de Narcé..

Cette taxe qui représente 0.68% de la masse salariale se décompose de la manière suivante : 87% sont à destination des OPCO pour la formation par apprentissage et les 13% restants sont à destination des établissements scolaires éligibles à percevoir cette taxe.

Le lycée professionnel de Narcé est l'établissement support du Greta CFA 49 qui accueille plus de 650 apprentis cette année. Lorsque vous versez votre solde des 13% en direction du LP Narcé, cette somme servira à la fois aux lycéens mais aussi aux apprentis puisque tous nos équipements sont mutualisés.



Au lycée depuis trois ans, nos formations du Bac pro sont dispensées sous statut scolaire ou apprentissage (à partir de la classe de première Bac pro) dans les métiers de la maintenance des véhicules, matériels agricoles, travaux publics et manutention, espaces verts mais aussi des métiers du bois, de la carrosserie et des travaux publics.

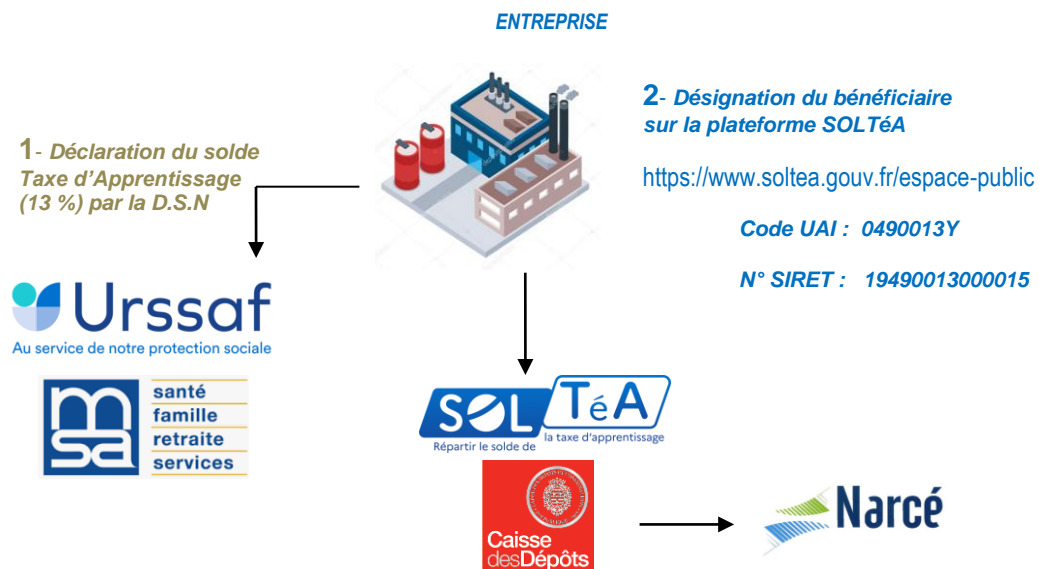
Ces jeunes en formation seront, nous l'espérons, vos employés de demain. Aussi nous nous efforçons d'adapter nos équipements aux exigences pédagogiques et aux dernières évolutions technologiques. Cela n'est possible qu'avec votre soutien financier via la Taxe d'Apprentissage.

Les modalités de collecte ont été modifiées l'an passé, à savoir :

- Première étape, déclaration du montant de la Taxe d'apprentissage sur le site de l'URSAFF ou à la MSA via la DSN.
- La seconde étape consiste à **flécher** le montant de la Taxe d'apprentissage vers l'établissement de formation souhaité. Deux périodes sont possibles : du 27 mai jusqu'au 7 juillet et du 28 Août au 9 octobre.

Pour effectuer votre versement au Lycée Professionnel de NARCE, vous trouverez ci-dessous les informations qui permettront de retrouver notre établissement sur la plateforme SOLTEA à savoir :

- **Code UAI** : 0490013Y
- **N° SIRET** : 19490013000015



De nouvelles fonctionnalités sont en développement pour permettre aux établissements et aux employeurs d'avoir une meilleure visibilité sur les fléchages. Pour les entreprises ayant plusieurs entités, ce fléchage doit se faire pour chaque société.

Nous ne vous adresserons plus de reçu libératoire. L'acquittement du solde de la taxe d'apprentissage est directement effectué auprès des collecteurs que sont l'URSSAF et la MSA.

Nous restons à votre disposition et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération.

Proviseur du Lycée des métiers de Narcé



M. Jérôme POUPLARD

Directeur Délégué des formations
Professionnelles et Technologiques



M. Laurent MANCEAU